

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS N° 1 DE RIO TINTO ALCAN INC. (« RTA »)
AU
COORDONNATEUR DE LA FIABILITÉ AU QUÉBEC

Référence : (B-0061) HQCMÉ-11, Document 1 : Complément de preuve du Coordonnateur de la fiabilité à la suite de la décision D-2017-084 (« **Complément de preuve** »)

Demandes :

Interconnexion du Québec (section 2 du Complément de preuve, p. 6 ligne 31 à la p. 7 ligne 4)

1. En quoi Hydro-Québec *TransÉnergie* (« **HQT** ») est-elle un « consommateur final » lorsqu'elle reçoit les surplus d'énergie vendus par RTA?
2. En quoi les surplus d'énergie vendus à Hydro-Québec par RTA, qui transitent par les interconnexions de son réseau de transport vers celui de HQT, constituent-ils des charges transmises par RTA, dans ses fonctions de *Distributeur*, à des « consommateurs finaux »?
3. De quelles façons ces surplus d'énergie vendus par RTA font-ils de cette dernière un *Distributeur*?
4. En se référant à l'énoncé formulé à la p. 6 lignes 31-32 du Complément de preuve, en quoi et pour quelles raisons l'Interconnexion du Québec est-elle davantage sollicitée depuis 2009?
 - 4.1 Veuillez fournir toutes les raisons attribuables spécifiquement à RTA, dans ses fonctions de *Distributeur*, qui expliqueraient cette sollicitation additionnelle depuis 2009;
 - 4.2 Veuillez fournir toute information ou donnée à l'appui de cette sollicitation additionnelle depuis 2009.
5. En se référant à l'énoncé formulé aux p. 6 ligne 31 à 7 ligne 3 du Complément de preuve, en quoi RTA, dans ses fonctions de *Distributeur*, a-t-elle un « impact notable » sur l'Interconnexion du Québec?
 - 5.1 Veuillez expliquer ce qui est entendu par impact « notable » en produisant toutes les données relatives à l'Interconnexion du Québec, disponibles au Coordonnateur entre les années 2009 et 2016, qui justifieraient un tel qualificatif à l'égard de RTA, dans ses fonctions de *Distributeur*,
 - 5.2 Veuillez fournir toutes les données et les informations à l'appui de cet impact « notable » par RTA, dans ses fonctions de *Distributeur*, sur l'Interconnexion du Québec entre les années 2009 et 2016;

- 5.3 En quoi le fait d'être un producteur net constitue-t-il un « impact notable » sur l'Interconnexion du Québec?
- 5.4 Veuillez fournir tous les extraits des documents HQT-9, Document 1 des dossiers R-3738-2010 et R-4012-2017 qui :
- (i) traitent de RTA, à quelque titre que ce soit;
 - (ii) démontrent l'« impact notable » de RTA, dans ses fonctions de *Distributeur*, sur l'Interconnexion du Québec;
 - (iii) font le lien entre RTA, dans ses fonctions de *Distributeur*, et l'augmentation de l'utilisation moyenne du réseau de l'Interconnexion du Québec entre 2009 et 2016.
- 5.5 Veuillez fournir le document R-4001-2017, pièce HQCF-5, document 1 non caviardé (voir note de bas de page n° 4 du Complément de Preuve).¹

Estimations (section 2 du Complément de preuve, p. 6 lignes 29-31, et section 3.1)

6. À partir de quelles données ou informations le *responsable de l'équilibrage*, le *responsable de la planification* et le *coordonnateur de la planification* procèdent-ils à des estimations?
7. Quelle est la source de ces données ou informations?
8. Selon quelle(s) méthodologie(s) le *responsable de l'équilibrage*, le *responsable de la planification* et le *coordonnateur de la planification* procèdent-ils à des estimations?
9. À quelle fréquence le *responsable de l'équilibrage*, le *responsable de la planification* et le *coordonnateur de la planification* procèdent-ils à des estimations?
10. Quelles sont les données réelles ou prévisionnelles de RTA utilisées par le *responsable de l'équilibrage*, le *responsable de la planification* et le *coordonnateur de la planification* pour procéder à ses estimations.

Données à être fournies (sections 3.1 et 3.2 du Complément de preuve)

11. Quelles sont précisément les données réelles que le *responsable de l'équilibrage*, le *responsable de la planification* et le *coordonnateur de la planification* entendent demander à RTA :
- 11.1 à l'égard de l'énergie que RTA produit et utilise pour alimenter ses propres charges industrielles;

¹ Veuillez noter que RTA de même que ses représentants et experts consentent à signer une entente de confidentialité.

- 11.2 à l'égard de l'énergie et de la puissance que RTA transporte vers les postes de HQT qui alimentent des réseaux de distribution auxquels sont raccordés des « consommateurs finaux »;
 - 11.3 à l'égard de l'énergie et de la puissance que RTA transporte vers des « consommateurs finaux », clients d'Hydro-Québec Distribution; et
 - 11.4 à l'égard de l'énergie et de la puissance fournies par Hydro-Québec, qui transitent par les points de raccordements entre le réseau de HQT et celui de RTA, et que RTA achemine sur son réseau de transport pour alimenter ses propres charges industrielles (alumineries).
12. Quelles sont précisément les données prévisionnelles que le *responsable de l'équilibrage*, le *responsable de la planification* et le *coordonnateur de la planification* entendent demander à RTA :
- 12.1 Voir question 11.1 mais pour les données prévisionnelles;
 - 12.2 Voir question 11.2 mais pour les données prévisionnelles;
 - 12.3 Voir question 11.3 mais pour les données prévisionnelles;
 - 12.4 Voir question 11.4 mais pour les données prévisionnelles.

Données fournies sur une base volontaire (section 4 du Complément de preuve)

13. Quant aux données réelles :
- 13.1 Quelle est la nature et le détail des données réelles que RTA fournit actuellement et qui satisfont les exigences de la norme MOD-031?
 - 13.2 À quoi correspondent les données réelles que RTA fournit actuellement et qui satisfont les exigences de la norme MOD-031?
 - 13.3 À quelle fréquence RTA fournit-elle les données réelles qui satisfont les exigences de la norme MOD-031?
 - 13.4 À quelles occasions RTA a-t-elle volontairement fourni des données réelles qui satisfont les exigences de la norme MOD-031?
 - (i) Veuillez décrire chacune de ces occasions;
 - (ii) Veuillez décrire les raisons pour lesquelles ces données réelles ont été fournies par RTA;
 - (iii) Veuillez décrire la nature des données réelles qui ont été fournies par RTA;

- (iv) Veuillez décrire à quoi correspondent les données réelles qui ont été fournies par RTA.

14. Quant aux données prévisionnelles :

- 14.1 Quelle est la nature et le détail des données prévisionnelles que RTA fournit actuellement et qui satisfont les exigences de la norme MOD-031?
- 14.2 À quoi correspondent les données prévisionnelles que RTA fournit actuellement et qui satisfont les exigences de la norme MOD-031?
- 14.3 À quelle fréquence RTA fournit-elle les données prévisionnelles qui satisfont les exigences de la norme MOD-031?
- 14.4 À quelles occasions RTA a-t-elle volontairement fourni des données prévisionnelles qui satisfont les exigences de la norme MOD-031?
- (i) Veuillez décrire chacune de ces occasions;
- (ii) Veuillez décrire les raisons pour lesquelles ces données prévisionnelles ont été fournies par RTA;
- (iii) Veuillez décrire la nature des données prévisionnelles qui ont été fournies par RTA;
- (iv) Veuillez décrire à quoi correspondent les données prévisionnelles qui ont été fournies par RTA.

Confidentialité des données (section 5 du Complément de preuve)

15. Au-delà de la simple référence au Code de conduite du Coordonnateur et du Code de conduite de HQT, de quelle(s) façon(s) et par quel(s) moyen(s) le *responsable de l'équilibrage*, le *responsable de la planification* et le *coordonnateur de la planification* s'assurent-ils (s'assureront-ils) de préserver le caractère confidentiel des données et des informations reçues en vertu de la norme MOD-031?
16. De quelle(s) façon(s) et par quel(s) moyen(s) les données et les informations reçues par le *responsable de l'équilibrage*, le *responsable de la planification* et le *coordonnateur de la planification* sont-elles isolées et protégées de toute divulgation volontaire ou involontaire, explicite ou implicite, au personnel des autres divisions ou fonctions d'Hydro-Québec?
17. Quelles sont les politiques et les procédures relatives aux Codes de conduite ci-haut mentionnés et à la confidentialité des données et informations reçues et utilisées par le *responsable de l'équilibrage*, le *responsable de la planification* et le *coordonnateur de la planification*?

18. Est-ce que le personnel de HQT occupant respectivement les fonctions de *responsable de l'équilibrage*, de *responsable de la planification* et de *coordonnateur de la planification* est physiquement séparé du personnel des autres divisions et fonctions de HQT?
- 18.1 Dans l'affirmative, veuillez décrire de manière détaillée (i) les espaces physiques dans lesquels le personnel de HQT occupe les fonctions de *responsable de l'équilibrage*, de *responsable de la planification* et de *coordonnateur de la planification* et réalise des analyses et simulations et (ii) les espaces physiques dans lesquels les autres membres du personnel de HQT occupent d'autres fonctions, de quelque nature que ce soit, relatives à la mise en œuvre et à la surveillance des normes de fiabilité.
19. De quelle(s) façon(s) HQT empêche-t-elle le personnel n'occupant pas les fonctions de *responsable de l'équilibrage*, de *responsable de la planification* et de *coordonnateur de la planification* d'accéder (physiquement ou électroniquement), de consulter (physiquement ou électroniquement) ou d'imprimer les données et informations reçues et utilisées par le personnel de HQT qui occupe les fonctions de *responsable de l'équilibrage*, de *responsable de la planification* et de *coordonnateur de la planification*?
20. Est-ce que le personnel de HQT qui occupe les fonctions de *responsable de l'équilibrage*, de *responsable de la planification* et de *coordonnateur de la planification* occupe d'autres fonctions au sein de HQT, de quelque nature que ce soit?
- 20.1 Dans l'affirmative, fournir la liste de toutes ces personnes et décrire en détail les postes et les fonctions qu'elles occupent;
21. Pourriez-vous décrire en détail les contrôles d'accès électroniques permettant d'empêcher la divulgation des données et informations transmises au personnel de HQT qui occupe les fonctions de *responsable de l'équilibrage*, de *responsable de la planification* et de *coordonnateur de la planification* au personnel qui occupe d'autres fonctions au sein de HQT, de quelque nature que ce soit.

Statut de producteur à vocation industrielle (PVI) (section 6.1 du Complément de preuve)

22. En quoi les versions antérieures des normes MOD permettaient-elles au *responsable de l'équilibrage*, au *responsable de la planification* et au *coordonnateur de la planification* d'obtenir des données réelles ou prévisionnelles de RTA, dans ses fonctions de *Distributeur*?
- 22.1 Veuillez donner toutes les références.
23. En quoi les versions antérieures des normes MOD permettaient-elles au *responsable de l'équilibrage*, au *responsable de la planification* et au *coordonnateur de la planification* d'obtenir des données réelles ou prévisionnelles à l'égard des installations de production de RTA utilisées pour alimenter ses propres charges industrielles?
- 23.1 Veuillez donner toutes les références.

24. En quoi les versions antérieures des normes MOD permettaient-elles au *responsable de l'équilibrage*, au *responsable de la planification* et au *coordonnateur de la planification* d'obtenir des données réelles ou prévisionnelles des entités visées ayant des fonctions de GOP et de GO?
- 24.1 Veuillez donner toutes les références.
25. En quoi la norme MOD-031-2 permet-elle au *responsable de l'équilibrage*, au *responsable de la planification* et au *coordonnateur de la planification* d'obtenir des données réelles ou prévisionnelles à l'égard des installations de production de RTA utilisées pour alimenter ses propres charges industrielles?
- 25.1 Veuillez donner toutes les références.
26. En quoi la norme MOD-031-2 permet-elle au *responsable de l'équilibrage*, au *responsable de la planification* et au *coordonnateur de la planification* d'obtenir des données réelles ou prévisionnelles des entités visées ayant des fonctions de GOP et de GO?
- 26.1 Veuillez donner toutes les références.
27. En quoi la norme MOD-031-2 vise-t-elle les entités visées ayant des fonctions de GOP et de GO?
- 27.1 Veuillez donner toutes les références.
28. En quoi les exigences des normes MOD permettent-elles au *responsable de l'équilibrage*, au *responsable de la planification* et au *coordonnateur de la planification* de demander des données réelles ou prévisionnelles pour les propres groupes de production de RTA, dans ses fonctions de *Distributeur*, alors que la norme ne vise pas les entités visées ayant des fonctions GOP et GO, ni les PVI?
- 28.1 Veuillez donner toutes les références.
29. En quoi les exigences de la norme MOD-031-2 permettent-elles au *responsable de l'équilibrage*, au *responsable de la planification* et au *coordonnateur de la planification* de demander les données réelles et prévisionnelles à l'égard des installations de production de RTA utilisées pour alimenter ses propres charges industrielles?
- 29.1 Veuillez donner toutes les références.

Exigence E1 de la norme MOD-031-2

30. Veuillez expliquer les différences dans la traduction française du terme « Total Internal Demand » (« *demande interne totale* ») (voir Glossaire modifié, pièce B-0042) et le choix des termes utilisés.

31. Veuillez soumettre une traduction plus fidèle du concept de « Total Internal Demand » (« *demande interne totale* »).
32. En lien avec les données relatives à la « *demande interne totale* », que signifient ces données pour une entité visée dans le contexte de ses fonctions de *Distributeur*?
33. Veuillez confirmer que la « *demande interne totale* » ne comprend que l'ensemble des données qu'un *Distributeur* tel que RTA sera appelé à fournir.
34. Veuillez confirmer qu'un *Distributeur* tel que RTA n'a pas à fournir les données relatives à la « *demande interne totale* » relatives à chaque « consommateur final » et à ses charges industrielles.
 - 34.1 Dans la négative, veuillez justifier avec références à l'appui.
35. En lien avec les données relatives à l'« *énergie disponible nette* », que signifient ces données pour une entité visée dans le contexte de ses fonctions de *Distributeur*?
36. Veuillez confirmer que l'« *énergie disponible nette* » ne comprend que l'ensemble des données qu'un *Distributeur* tel que RTA sera appelé à fournir.
37. Veuillez confirmer qu'un *Distributeur* tel que RTA n'a pas à fournir les données relatives à l'« *énergie disponible nette* » relatives à chaque « consommateur final » et à ses charges industrielles.
 - 37.1 Dans la négative, veuillez justifier avec références à l'appui.
38. Quelles sont les données réelles que le *responsable de l'équilibrage*, le *responsable de la planification* et le *coordonnateur de la planification* entendent ou prévoient demander à RTA, dans ses fonctions de *Distributeur*, de fournir en vertu de la norme MOD-031-2?
 - 38.1 Veuillez fournir la nature exacte et le type de données réelles que ces entités responsables entendent ou prévoient demander à RTA.

Exigence 1.3.1 de la norme MOD-031-2

39. Veuillez expliquer ce que représentent les « *valeurs de demande intégrée horaire* » pour un *Distributeur* tel que RTA en lien avec les clients d'Hydro-Québec raccordés directement au réseau de RTA.
40. Veuillez expliquer ce que représentent les « *valeurs de demande intégrée horaire* » pour un *Distributeur* tel que RTA en lien avec ses alumineries.
41. Veuillez confirmer que les « *valeurs de demande intégrée horaire* » ne comprennent que l'ensemble des données que le *Distributeur* tel que RTA sera appelé à fournir.

42. Veuillez confirmer qu'un *Distributeur* tel que RTA n'a pas à fournir les données relatives à aux « *valeurs de demande intégrée horaire* » relatives à chaque « consommateur final » et à ses charges industrielles.

42.1 Dans la négative, veuillez justifier avec références à l'appui.

Exigence 1.3.3 de la norme MOD-031-2

43. Veuillez expliquer ce que représentent les valeurs mensuelles et annuelle d'« *énergie disponible nette* » pour un *Distributeur* tel que RTA en lien avec les clients d'Hydro-Québec raccordés directement sur le réseau de RTA.

44. Veuillez expliquer ce que représentent les valeurs mensuelles et annuelle d'« *énergie disponible nette* » pour un *Distributeur* tel que RTA en lien avec ses alumineries.

45. Veuillez confirmer que l'« *énergie disponible nette* » ne comprend que l'ensemble des données qu'un *Distributeur* tel que RTA sera appelé à fournir.

46. Veuillez confirmer qu'un *Distributeur* tel que RTA n'a pas à fournir les données relatives à l'« *énergie disponible nette* » relatives à chaque « consommateur final » et à ses charges industrielles.

46.1 Dans la négative, veuillez justifier avec références à l'appui.

Exigence 1.3.4 de la norme MOD-031-2

47. Veuillez expliquer ce que représentent les valeurs de charge de « *gestion de la demande* » pour un *Distributeur* tel que RTA en lien avec les clients d'Hydro-Québec raccordés directement sur le réseau de RTA et les alumineries.

48. Veuillez expliquer ce que représentent les valeurs de charge de « *gestion de la demande* » pour un *Distributeur* tel que RTA en lien avec ses alumineries.

49. Veuillez confirmer que les valeurs de charge de « *gestion de la demande* » ne comprennent que l'ensemble des données qu'un *Distributeur* tel que RTA sera appelé à fournir.

50. Veuillez confirmer qu'un *Distributeur* tel que RTA n'a pas à fournir les données relatives aux valeurs de charge de « *gestion de la demande* » relatives à chaque « consommateur final » et à ses charges industrielles.

50.1 Dans la négative, veuillez justifier avec références à l'appui.

Exigence 1.4 de la norme MOD-031-2

51. Quelles sont les données prévisionnelles que le *responsable de l'équilibrage*, le *responsable de la planification* et le *coordonnateur de la planification* entendent ou

prévoient demander à RTA, dans ses fonctions de *Distributeur*, de fournir en vertu de cette exigence 1.4 de la norme MOD-031-2?

- 51.1 Veuillez fournir la nature exacte et le type de données prévisionnelles que ces entités responsables entendent ou prévoient demander à RTA.

Exigence 1.5 de la norme MOD-031-2

52. Quelles sont les informations que le *responsable de l'équilibrage*, le *responsable de la planification* et le *coordonnateur de la planification* entendent ou prévoient demander à RTA, dans ses fonctions de *Distributeur*, de fournir en vertu de cette exigence 1.5 de la norme MOD-031-2?

- 52.1 Veuillez fournir la nature exacte et le type d'informations que ces entités responsables entendent ou prévoient demander à RTA.

Modélisation

53. Quels sont les outils utilisés par le *responsable de l'équilibrage*, le *responsable de la planification* et le *coordonnateur de la planification* pour effectuer la modélisation?
54. Veuillez fournir toutes les informations et explications sur les outils utilisés pour effectuer la modélisation et leurs fonctionnements.